

Liège, le 26 octobre 2018

1<sup>ers</sup> bacheliers en biologie, chimie, géographie, géologie, physique  
1<sup>er</sup> bachelier en sc. pharmaceutiques

## REMIATIONS OBLIGATOIRES DE CHIMIE

Cours de Chimie – Professeur R. Clouts  
Premier quadrimestre 2018-2019

Les étudiants qui n'auront pas présenté l'interrogation dispensatoire du lundi 12 novembre ou qui auront obtenu une cote inférieure à 10/20 pour cette interrogation seront dans l'obligation d'assister à une séance de remédiation obligatoire de chimie.

Cette séance aura lieu le mercredi 21 novembre, de 10h à 12h à l'amphi A303-B7a.

La liste des étudiants concernés par cette remédiation obligatoire sera publiée au plus tard le lundi 19 novembre sur e-campus et sur les pages 1, 2, 3 Sciences.

Au cours de cette séance, l'interrogation sera corrigée et un travail de remédiation obligatoire sera distribué aux étudiants. Les consignes se rapportant à la réalisation de ce travail y seront également précisées.

Les étudiants concernés qui ne se présenteront pas à la remédiation et/ou qui ne réaliseront pas correctement le travail demandé ne seront pas autorisés à présenter l'examen d'exercices de janvier.

Françoise Derwa & Morgane Valentin